

SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

NOUVEL ACCORD D'INTERESSEMENT 2025-2027

A l'issue de 5 réunions entre la direction et les organisations syndicales, les négociations ont pris fin le 28 mai dernier.

Petit récapitulatif :

- Un accord d'intéressement est conclu pour 3 ans entre les syndicats et la direction
- C'est l'accord qui fixe les règles de calcul
- L'intéressement doit être aléatoire pour être validé par l'URSSAF

A chaque réunion, vos élus SUD sont venus en négociation en ayant travaillé le dossier, établi des propositions chiffrées, réalistes, afin de rendre l'intéressement plus attractif et en corrélation avec les objectifs ambitieux du plan stratégique de la CEPAL.

En effet, sur les 3 dernières années le Résultat Net de la CEPAL a progressé de 5 millions d'euros et la direction ambitionne une progression de celui-ci de 10 millions d'euros sur les 3 années à venir.

Nous souhaitons coconstruire les modalités d'un nouvel accord en adéquation avec cet objectif ambitieux. **Cette année enfin, il semble que nous ayons été en partie entendus.**

Sur les 3 dernières années l'accord précédent a permis de dégager une enveloppe moyenne de 4.1 millions d'euros.

Les nouveaux critères retenus devraient permettre d'obtenir une progression significative de cette enveloppe. Nous souhaitons également que la partie Intéressement, répartie de façon plus juste et plus équitable prenne une part prépondérante dans la rémunération aléatoire distribuée.

L'enveloppe de base sera calculée sur un pourcentage du Résultat Courant Avant Impôt (RCAI) ; 3 critères complémentaires pourront bonifier cette enveloppe de base jusqu'à 900 000 euros (évolution NPS, évolution clients et salariés sociétaires, réduction de l'empreinte carbone).

Au bout des 5 réunions de négociation, la direction s'est rapprochée de nos propositions sans pour autant s'aligner complètement sur celles-ci...nous avons tenté jusqu'au bout de faire évoluer le projet d'accord...en vain...

Même si ce n'est pas complètement satisfaisant, nous avons néanmoins considéré que l'accord proposé par la direction allait dans le bon sens et **nous avons décidé de le signer.**



Vos élus SUD ont encouragé d'ores et déjà la direction à prévoir le versement d'un complément d'intéressement dès l'année prochaine qui complètera l'enveloppe obtenue pour récompenser encore davantage le travail de l'ensemble des salariés.

SUD CEPAL

Section AUVERGNE LIMOUSIN 9 Allée Duke Ellington 87022 Limoges Cédex 9.



Sud SOLIDAIRES section Sud CEPAL

